

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1084 Port de commerce

n° 1084

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

26 octobre 1950

Numéro JO

n° 10 du 01/10/1950

Date du numéro

1 octobre 1950

### TEXTE INTÉGRAL

De traitement mensuel de «Mohamed Mustapha, chauffeur auxiliaire en service à la Direction du port, est fixé h 8.300 francs pour compter du 1er janvier 3950, et à 8.700 francs pour compter du 1er juillet 1950.